



Ma direction doit protéger ma santé et systématiser le télétravail !

L'employeur a une obligation
en matière de santé !
Article L4121-1 et L4121-2

J'alerte la CGT Missions Locales pour faire respecter mes droits

ml@orgasociaux.cgt.fr

Le bilan est accablant : Trop de Directions et d'employeurs mettent les salarié.e.s des missions locales en danger !

Les Directions ignorent les recommandations de l'UNML et mettent les salarié.e.s en danger

En novembre dernier, la CGT Missions Locales déplorait le fait que le réseau était en ordre dispersé et que le protocole sanitaire du Ministère du Travail et les recommandations du Ministère n'étaient pas appliqués.

Nous disions déjà à ce moment là :

« *Et le télétravail s'applique sur le mode chacun pour soi, sur fond d'objectifs à atteindre au mépris de la santé des salariés et souvent des règles sanitaires !* »

Rester ouvert aux jeunes, OUI, mais avec Télétravail systématique !

Il faut certes maintenir les Missions Locales ouvertes pour recevoir en présentiel les jeunes qui en ont le plus besoin (La CGT préférant parler de nécessité que d'urgence, le conseiller et le jeune étant en mesure de définir la nécessité d'un entretien en présentiel). Le protocole sanitaire exige que le télétravail soit la règle, le Président de la République exige une systématisation, certaines missions locales s'en moquent malgré les rappels de l'inspection du travail. Les directions seraient-elles au-dessus des lois et autorisées à mettre notre santé et celle des jeunes en danger. (Nous déplorons que des groupes Garantie Jeunes se poursuivent accueillant jusqu'à 15 jeunes !)

La contagion est plus forte, la pandémie gagne du terrain : Il faut protéger les jeunes et les salarié.e.s !

Désormais, la contagion est plus forte avec les variants Covid, il faut non seulement accentuer les mesures qui devaient être prises dès Novembre 2020, mais surtout les poursuivre sans doute au-delà du 3 mai 2021. Les salarié.e.s en Garde d'enfants bénéficient du maintien de salaire à 100% et ne doivent pas télétravailler. Les congés posés durant la période doivent pouvoir être décalés.

Quand l'UNML discute avec les organisations syndicales : Voilà ce que dit la CGT

Certes l'UNML a souhaité échanger avec les organisations syndicales, tout en rappelant qu'elle seule déciderait des recommandations à diffuser au réseau. La CGT a écrit à l'UNML ses constats et ses demandes (Voir PJ). Constat d'absence de télétravail dans de trop nombreuses ML, Constat d'une non-application des recommandations de l'UNML, Constat d'interventions de l'inspection du travail restées vaines, constat de la nécessité d'un accord de branche s'imposant aux Missions locales, etc...

La CGT passe à l'offensive pour préserver la santé des jeunes et des salariés :

- **La CGT saisira le Ministère et les Direccte de l'attitude de certaines directions et employeurs**
- **La CGT s'organisera pour attaquer en justice les Missions Locales défaillantes**
- **La CGT exige le télétravail a minima 3 jours par semaine (avec équipement et prise en charge de frais)**
- **En cas de garde d'enfants : Pas de télétravail et maintien de salaire à 100%**
- **La CGT exige un accord national de branche en matière de crise sanitaire**
- **La CGT exige l'arrêt de la pression exercée quant aux nombres d'entrées en Garantie Jeunes**

Montreuil, le 6 Avril 2021